L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI, 7 JUIN 1882.

SPECTACLES BALS, &c

N. O. City Railroad Company.

NOUVEAU TABLEAU DU SERVICE DES TRAINS DU LAC

WEST END.

A partir de DIMANCHE, 30 avril, les trains partiront comme suit:

TOUS LES JOURS.

DE LA VILLE.	DU WEST END.
7 ......a. m.	8 ......a. m.
8 ......a. m.	9 ......a. m.
9 ......a. m.	10 ......a. m.
10 ......a. m.	11 ......a. m.
11 ......a. m.	12 ......m.
12 ......m.	1 ......p. m.
1 ......p. m.	2 ......p. m.
2 ......p. m.	3:15 ......p. m.
3 ......p. m.	3:45 ......p. m.

et ensuite toutes les 30 minutes jusqu'à 10......p. m. et 11......p. m.

LE DIMANCHE

comme il est dit ci-dessus, toutes les heures à partir de 3 p. m., et toutes les 15 minutes à partir de 10:15 p. m.

Des trains extra peuvent être retenus à toutes heures en s'adressant au Bureau, No 108 rue du Canal.

RAPPELEZ-VOUS!—BILLET MENSUEL A $3.

F. WINTZ, Surintendant.

30avril—

Excursions sur le Lac.

Le jour et le soir!!

A l'arrivée du train de 5 heures du soir.

Tous les jours de West End à partir du 14 Mai, 1882,

Le rapide vapeur en fer,

HEROINE,

John Boardman, capitaine, J. Kitteredge, commis,

Fera le service en connection avec la compagnie du chemin de fer New Orleans City comme suit:

Les Lundis, Mardis, Jeudis et Samedis,

A MANDEVILLE,

Revenant les mêmes soirs,

Les Mercredis et Vendredis,

Grandes excursions au clair de la lune d'une durée de trois à quatre heures.

Tous les Dimanches, deux grandes Excursions

A MANDEVILLE,

Partant de West End à l'arrivée du train de 9 heures A. M. et de celui de 5 heures du soir, revenant le même soir.

Prix de la traversée..................50 cents.

Restaurant et rafraîchissements à bord du bateau aux prix de la ville.

L'Héroïne peut se louer pour des excursions particulières et des piques-niques. Pour plus de renseignements s'adresser au No. 38 de la rue Carondelet.

W. G. COYLE, Agent.

13mai—

CHEMIN DE FER DU Fort Espagnol.

HOCH

VIRTUOSE-CORNETTISTE.

REENGAGE.

La troupe d'opéra Criterion

Débutera dans la salle de Concert par la

MASCOTTE

Samedi soir, le 10 Juin,

Et répétera le même spectacle

LUNDI, 12 JUIN,
MARDI, 13 JUIN,
JEUDI, 15 JUIN,
SAMEDI, MATINEE ET SOIREE, 17 JUIN.

Le rideau se lèvera à l'arrivée du train de 7 heures P. M.

La représentation de la matinée commencera à l'arrivée du train de midi.

ENTREE GRATUITE.

Billets, seulement, [illegible]

HERR HOCH et l'orchestre de Borchert donneront des concerts en plein air les Mercredi Vendredi et Dimanche, 14, 16 et 18 juin.

VOYEZ LES TABLEAUX.

Prix du trajet au Fort Espagnol—aller et retour—15 cents.

Les trains partiront de l'intersection des rues Canal et Basin, toutes les 20 minutes après 3 heures.

Tableau des départs.

DE LA VILLE.	DU LAC.
A 6:30 h. et à 3 h. A. M., et toutes les heures jusqu'à 3 heures, puis toutes les 20 minutes Dernier train à 9:43 P. M.	A 8 heures A. M., et toutes les heures jusqu'à 3 heures P. M., ensuite toutes les 30 minutes. Dernier train à 10:25 P. M.

DIMANCHES.

A 7 heures A. M., et toutes les heures jusqu'à 10 A. M., puis toutes les 30 minutes jusqu'à 3 P. M., et ensuite toutes les 20 minutes. Dernier train à 9:43 P. M.	A 8 heures A. M., et toutes les heures jusqu'à 10:40 A. M., puis toutes les 30 minutes jusqu'à 3 P. M. et ensuite toutes les 20 minutes. Dernier train à 10:25 P. M.

7 mai—4 m

Soumissions.

Département du Commerce, Nlle-Orléans, 30 mai 1882.

DES soumissions, cachetées seront reçues au salon du maire jusqu'à midi, LUNDI, 10 juillet 1882, pour la vente du droit de passage et des franchises d'un chemin de fer double passant par les rues et terrains ci-après indiqués, à savoir:

1° De la jonction des rues Canal et Delta à Canal (selon les stipulations du contrat) à Baronne, Baronne à Delord, et de l'avenue St Charles à la rue Madison, Carrollton.

2° De la rue Water à la rue Jackson, à sa jonction avec l'avenue St-Charles.

3° De la rue Tchoupitoulas par l'avenue Napoléon jusqu'à sa jonction avec l'avenue St-Charles.

4° Dans l'une quelconque des grandes rues, entre Jackson et Madison jusqu'au Lac Pontchartrain.

Tous ces droits de passages ou franchises devront être vendus conformément aux stipulations du contrat enregistré dans le bureau de l'administrateur du commerce.

Condition—Comptant à la conclusion de l'acte notarié.

WM FAGAN, Administrateur du Commerce.

2 juin—

C. ROUYER,

Coin Chartres et Conti, N. O.,

Galvaniseur, Bijoutier, Horloger et Opticien.

Arrivant d'Europe et du Nord, annonce au public qu'il vendra à prix réduit son assortiment de diamants, montres, bijoux, pendules, orfèvrerie d'argent et plaqué, lunettes, articles d'église, etc., etc.

Réparations de montres, pendules, bijoux, etc. Réargenture d'objets de tous genres.

Location de services de table pour soirées, mariages, etc.

Achat de vieil or et vieil argent.

Lunettes et pince-nez, posés et changés les verres.

1 janv—6m MJD

WM. E. MURPHY, AVOCAT,

Au No 77 de la rue de la DOUANE ENTRE LA RUE DE CHARTRES ET LE PASSAGE DE LA BOURSE.

Consultations de 2 à 3 heures, en Français et en anglais.

ANT. CARRIERE. E. L. CARRIERE. CHAS. J. CARRIERE.

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No. 5½ RUE CARONDELET.

Avances libérales sur consignations à nos amis Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

BASILE BARES,

No 84 - - Rue Royale - - No 84

Entre St-Louis et Conti.

Vieux pianos! Vieux Pianos!

ENTIEREMENT remis à neuf et pleinement garanti de faire la même durée qu'un piano neuf. N'attendez pas si vous voulez avoir un piano neuf chez vous, mais envoyez votre piano à BASILE, qui le remettra à neuf à un prix très modéré. Plus de 500 pianos réparés en ville et à la campagne ont donné entière satisfaction. Venant de recevoir, par l'Europe, de Hambourg, du Havre, un grand assortiment de fournitures, les célèbres cordes en acier de Londres, et articles en général pour la réparation des pianos et orgues.

J'invite mes amis et le public à venir examiner les marchandises que j'emploie, et la manière dont je les travaille. [illegible]

LE BITTER MALAKOFF

A reçu la seule médaille à l'Exposition de Paris en 1878.

Pas de bitter semblable.

ALPH. WALS.

Seul propriétaire [illegible] 25 rue Conti.

6oct—1an [illegible]

Mme BONOMO, sage-femme, 140 St Louis et 151 [illegible] ... de ses clients ... [illegible] ... Visible à toute heure. [illegible]

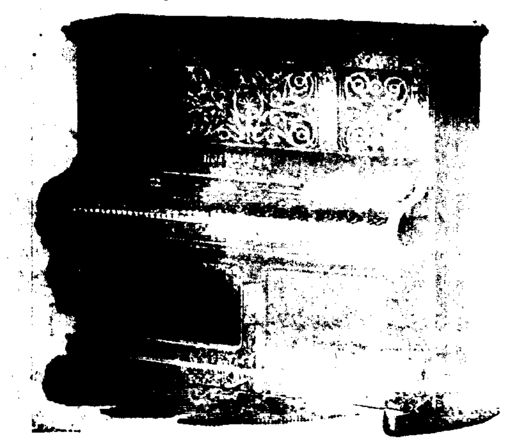

QUELQUES MOTS AU SUJET DE PIANOS.

Bien peu de personnes savent les pianos qu'il faut acheter. Un grand nombre disent qu'elles préfèrent un piano importé parce que leurs mères et leurs grand'mères en avaient. Ce qui, il y a cent ans, était considéré un beau piano, serait, aujourd'hui, nommé une boîte en fer-blanc; ce qui plaisait à nos ancêtres, ne conviendrait pas à nos filles. La musique, plus que tous les autres arts, est progressive, et la différence qu'il y a entre l'épinette sur laquelle exécutait Mozart, et même Beethoven, est—comparativement à un piano-concert, le Chickering de nos jours par exemple,—aussi grande que celle entre un wagon-poste de nos aïeux et un char-palais Pullman d'aujourd'hui. Tandis que les fabricants européens s'en tiennent à leurs anciennes formes et échelles, les fabricants américains font des améliorations d'année en année. Les pianos américains seuls ont été améliorés et ont atteint un état de perfection qui ne peut être excellé. Les Américains obtiennent la durée par leurs plaques et leurs barres en fer, l'intensité du son par le diamètre de leurs cordes, la légèreté de touche par un mécanisme d'action, la vibration par l'agrandissement de la table d'harmonie. Si un piano a un mérite quelconque, les fabricants américains l'adoptent. Il n'y a pas de patente ni de droit de reproduction sur leurs instruments. Prenez, par exemple, les pianos Chickering de nos jours, et comparez-les avec tous ceux faits depuis cinquante ou soixante ans; ce progrès est très facilement démontré. De même, les pianos Mathushek ont des mérites patentés que nul autre piano ne possède. La table des marteaux est de fer, les trous sont entourés d'érable et les marteaux sont insérés dans l'érable, ce qui leur donne la solidité du fer, et les garde dans le ton quatre fois de plus que nombre d'autres pianos. Donc, il n'est pas engageant pour le public d'acheter des pianos français sur lesquels le gouvernement reçoit environ $100.00 de droits, si un piano à meilleur son, à meilleur apparence et plus durable peut s'acheter a $100.00 de moins. Je n'ai aucun préjugé contre les fabriques étrangères, et j'ai, moi-même, vendu un grand nombre de pianos importés, mais c'est à l'époque où les fabricants américains ne faisaient que des pianos carrés. Depuis que je suis dans les affaires, j'ai toujours cherché à n'avoir que de bons pianos et à les vendre à aussi bas prix que possible. En n'ayant que de bons pianos de première classe, je me suis fait une clientèle, citant avec orgueil les mille familles que j'ai pourvues de musique.

Respectueusement,

PHILIP WERLEIN,

135 rue du Canal.

M. et Mme Elie sont attachés au magasin.

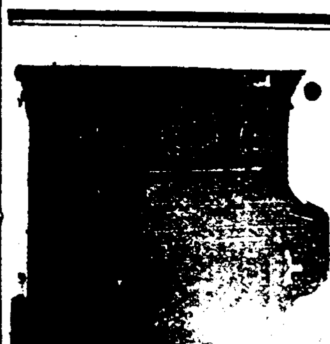

Pianos Pleyel

FABRIQUÉS PAR

PLEYEL, WOLFF & CIE.,

DE PARIS.

Vendus exclusivement par

Louis Grunewald

127 RUE DU CANAL ET 18 RUE BARONNE.

Les Pianos Pleyel, renommés dans le monde entier, sont connus du public depuis plus de cinquante ans, et durant cette longue période ils ont prouvé qu'ils étaient les plus durables, les plus économiques et les favoris de tous les pianos pour tous ceux qui apprécient les mérites réels d'un instrument de premier ordre.

Les véritables Pianos Pleyel sont importés exclusivement par L. GRUNEWALD, le seul agent général autorisé aux Etats-Unis.

Chaque Piano est accompagné d'un certificat original des fabricants, et aucun n'est véritable sans ce certificat. Soyez en garde contre les imitations, et si vous voulez acheter le véritable Piano Pleyel, allez au magasin de musique de Grunewald, où ils vous seront offerts aux prix les plus réduits et aux conditions les plus faciles. Nouveaux arrivages par tous les navires français. Venez voir mon stock et le juger par vous-mêmes.

LOUIS GRUNEWALD, 127 CANAL et 18 BARONNE.

21 sept—1an

Cathartic Pills

Ces pilules combinent les meilleurs principes en médecine, en proportions calculées avec beaucoup de soin pour assurer l'activité, la certitude et l'uniformité de l'effet. Elles sont le résultat d'une étude scrupuleuse et d'une expérience pratique remontant à des années, et le remède le plus effectif qui ait encore été découvert pour les maladies causées par le dérangement de l'estomac, du foie et des intestins, et qui requièrent un traitement prompt et efficace. Les "Pilules d'Ayer" sont spécialement applicables à cette classe de maux. Elles agissent directement sur les procédés digestifs et assimilatifs, et rétablissent une action régulière et saine. Le grand emploi de ce remède par les médecins dans leur pratique, et par toutes les nations civilisées, est une des nombreuses preuves de leur valeur, comme un remède sûr et comme un purgatif dans lequel on peut mettre toute confiance. Etant composé des vertus concentrées de substances purement végétales, ce remède ne contient ni calomel ni rien de nuisible, et peut être administré aux enfants en toute sûreté.

"Ayer's Pills" guérissent effectivement la Constipation, l'Indigestion, la Dyspepsie, la perte de l'Appétit, la Mauvaise Haleine, les Etourdissements, les Maux de Tête, la perte de la Mémoire, l'Engourdissement, les Affections Bilieuses, la Jaunisse, le Rhumatisme, les Maladies de Peau, les Eruptions, l'Hydropisie, les Tumeurs, les Vers la Névralgie, les Coliques, la Grippe, la Diarrhée, la Dysenterie, la Goutte, les Hémorroïdes, les Désordres du Foie, et tous les autres maux résultant des désordres de l'appareil digestif.

Comme pilules de dîner elles n'ont pas d'égales. Tout en ayant une action douce, ces pilules sont le cathartique le plus complet qui puisse être employé et elles ne causent jamais de douleur à moins que les intestins ne soient enflammés et alors elles exercent une influence salutaire. Elles stimulent l'appétit et les organes digestifs, elles purifient et enrichissent le sang et donnent une nouvelle santé et la vigueur à tout le système.

PRÉPARÉES PAR LE

DR J. C. AYER & CO.,

Chimistes pratiques et analytiques

LOWELL, MASS.

Vendues par tous les droguistes en tous pays.

3 juin—

LE CLICHE CI-DESSUS EST LE MARQUE DU VERITABLE ET CELEBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY

Signé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires. Dans les PREMIERES MAISONS de gros [illegible] se vendent à la Nlle-Orléans.

oct 21—1 an

FRANTZ & OPITZ,

Successeurs de A. BONNET & Cie.

Horlogers, bijoutiers.

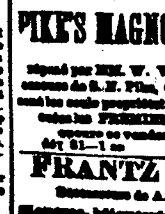

51 rue Royale

Coin Bienville,

Nlle-Orléans,

BIJOUTERIE

ET MONTURE DE

DIAMANTS.

DIAMANTS. [illegible]

Avis aux Contribuables.

Bureau No 72, rue de Chartres.

LE soussigné est chargé de payer toutes les taxes arriérées ou courantes, soit de ville ou d'Etat, à un escompte très avantageux pour les intéressés. Il règlera également toutes les licences [illegible] à un escompte libéral.

JOHN T. DUFOUR, No 72 rue Chartres.

L.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

—LA—

COMPAGNIE

—DE—

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

DONNERA

Au Grand Opera House,

A

LA NOUVELLE-ORLEANS,

Mardi, 13 JUIN 1882.

Un Promenade-Concert

Durant lequel il sera fait un

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

CLASSE F,

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE,

—ET DU—

Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION!

Pas d'ajournement!

UN DEMI-MILLION

de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE......	$100,000
UN GROS LOT DE......	50,000
UN GROS LOT DE......	20,000

Un lot gagnant par chaque neuf billets.

11.279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

MARDI, 13 JUIN 1882,

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$100,000..	$100,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de.....	20,000..	20,000
2 Lots de.....	10,000..	20,000
4 Lots de.....	5,000..	20,000
20 Lots de.....	1,000..	20,000
50 Lots de.....	500..	25,000
100 Lots de.....	300..	30,000
200 Lots de.....	200..	40,000
600 Lots de.....	100..	60,000
10000 Lots de.....	10..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit........	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit........	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit........	7,500
11,279 Lots s'élevant à.......	$522,500

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane, S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Enregistrez vos lettres chargées ou expédiées par l'Express.

Remarquez que

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS EN PLEIN SUR PRÉSENTATION.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie, à la Nlle-Orléans.

S'adresser à M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

SPECIALITÉS

—DE—

GODCHAUX.

VETEMENTS

—DE—

Toilette et de Bureau,

En Serges simples et Diagonales bleues et noires de la dernière coupe.

Costumes élégants et de fantaisie, garnis de soie, sacs et redingotes des dernières nouveautés. Costumes notre bien fait—coupe et redingotes.

Nos Chemises Cosmopolitaines,

LOT C. 5,

A $1—Devants de toile de 18 pouces, les meilleures d'ici aux prix où elles se vendent.

LEON GODCHAUX,

21 et 23 rue du Canal.

14 mai—MJD

A. MONTELEONE.

La grande fabrique de soulier Tigre, Rue Royale 80, au coin de la rue Conti.

En gros et en détail, Importation des meilleurs cuirs français et peau de veau. Les meilleurs souliers français en peau de veau et les mieux cousus de $3,50 à au-dessus. Les meilleurs souliers vissés de $3 à au-dessus. Souliers de $3 à au-dessus. Patronisez le Grand Tigre. Travail garanti. Gros souliers de buffle [illegible] en magasin et à vendre aux plus bas [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Michel McQuade vs Louise Raymond,
Vente de partage.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3,495.—En vertu d'un jugement rendu le 19 mai 1882, et signé le 24 mai 1882, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour effectuer un partage, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, 7 juillet 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nlle-Orléans, dans le carré d'îlet borné par les rues Euterpe, Prytanie, Polymnie et St-Charles; le dit morceau de terre mesurant sur un plan fait par A. D'Hémécourt, voyer, en date du 10 mai 1876, déposé et annexé à un acte passé pardevant A. Hero, notaire, en date du 31 mai 1876, cinquante-sept pieds dix pouces six lignes de façade rue Euterpe, sur cinquante-trois pieds onze pouces deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

6juin—13 20 27 juil 3 7

VENTES PAR LE CONSTABLE

J. Bonnet vs. Clémentine Oiberding et G. Olberding, son mari.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 1962.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans contre J. Bonnet, plaignant dans cette affaire, émis sur la demande en reconvention, enregistrée dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt No 92 Passage de la Bourse, Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 17 juin 1882, à midi, de:

Une bague en or, une bague en diamant, un écrin et une cage; un lot d'objets divers, conformément à l'inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

E. V. VINET, Constable.

7juin—

A. W. Hyatt vs Henry C. Cassellman

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. No 2181.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 12 juillet 1882, à midi, des propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le 3me District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Française, Paix, Chartres et Royale et désigné par le No 23 sur un plan du Faubourg Marigny. Le dit lot mesure 34 pieds de face à la rue Paix sur une profondeur de 90 pieds plus ou moins entre lignes parallèles, borné d'un côté par la propriété appartenant maintenant ou ayant appartenu à G. R. Springer et de l'autre côté par la propriété appartenant maintenant ou ayant appartenu à S. Feld et M. Morgan, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent acquis, le 19 juillet 1882, livre 115, folio 598, conformément à un acte passé pardevant T. Buisson, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY, Constable.

6 juin—6, 13, 20 27 juillet 5, 12.

Catherine Weintraub vs. George Frantz.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 2630.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, en rotonde de la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 14 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, carré d'îlet 149, borné par les rues Cambronne, Plum, Quatrième et Madison, et désigné par les Nos 21 et 22, formant le coin des rues Cambronne et Plum. Les dits terrains mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Cambronne, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

2° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, îlet No 166, borné par les rues Cambronne, Plum, Madison et Cinquième, et désigné par les Nos 11, 12, 13 et en partie 14. Les terrains ont, chacun, 30 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, le terrain 13 mesure 30 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et une partie du terrain 14 mesure 20 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus et dont le numéro est indiqué également.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY, Constable.

11 mai—11,18,25—juin 1,8,14

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Céline Guindon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5399.—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Eugène F. Garcia, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

7 juin—7 11 16

Succession de Robert McDowell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1241.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Henry Charnock, exécuteur testamentaire du défunt, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

3 juin—3 7 11

Succession de Jean Lapeyrouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Division B, No. 6064.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

6juin—6,10,15

Succession de Catherine Leibrock, épouse de John S. Arthene.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 5417. Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont), pour lesquelles le compte présenté par John S. Arthene, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

4 juin—4 8 13

Avis aux créanciers.

Clark & McKellen vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5494—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont), pour lesquelles le compte présenté par T. Harang, Sr. syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

7 juin—7,11,16

REUNION DE CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 6002.

Francis Escarraguell vs ses créanciers.

AUX créanciers de Francis Escarraguell et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Théodule Buisson, un notaire, le 12ème jour de juin 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, Juges de la dite Cour.

Nlle-Orléans, le 11me jour de mai 1882.

JAS. D. RANKIN, Député-greffier.

1 mai 27—juin12

LIVERPOOL and LONDON and GLOBE INSURANCE COMPANY.

Département du Sud.

Bureau: coin Carondelet et Gravier.

Le capital de cette Compagnie est de DIX MILLIONS DE DOLLARS, auquel doit s'ajouter la responsabilité illimitée des propriétaires.

Etat de situation de la Compagnie, 1er Janvier 1881:

Actif brut provenant des incendies..........	$13,167,888 4
Passif sur les incendies, y compris le capital payé..........	5,875,857 54
Excédent net..........	$6,291,530 90

Etat de situation de la succursale des E.-U. 1er juillet 1881.

Actif..........	$4,292,343 1[illegible]
Passif..........	2,250,162 [illegible]
Excédent..........	2,042,081 [illegible]

On sollicite des assurances pour risques de toutes sortes. Le Bureau des Directeurs, est pleinement autorisé à régler et payer toutes les pertes survenues en cette ville, ce qui place la Compagnie sur un pied d'égalité avec les compagnies locales, opérant en vertu de chartes conférées par les lois de l'Etat.

Bureau de Directeurs.

J. F. SCHRODER, Esq., Chairman, de la maison L. Christ & Co.

HENRY BUCKNER, Esq., de la maison Buckner & Co.

PERRY NUGENT, Esq., de la maison Nugent & Loeb.

FREDE ANDERSON, Esq., de la maison Anderson & Simpson.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.

JAMES F. ROUX, Assistant Secrétaire Résident.

CLARENCE F. LOW, sous-assistant secrétaire-Résident.

Nlle-Orléans, 26 octobre 1881.

26 oct—1an vote

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Merchants Mutual Insurance Co. of New Orleans, vs. Mme F. E. Blanc et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4285—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville SAMEDI, le 24 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le faubourg Darcantel désigné par le numéro deux de l'îlet borné par les rues Solon, Cator, Union et Français, mesurant cinquante-trois pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Français, sur une profondeur de cent cinquante-quatre pieds dix pouces et formant l'encoignure de la rue Solon. Etant la même propriété que la dite Mme F. E. Blanc, a achetée de la succession de Jean Rochmann, par acte passé pardevant A. Derioceurt, notaire en cette ville, le vingtième jour de janvier 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24mai—24 31—7 14 21 24

Drury A. Harris vs. Lovinski A. Fournier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5995—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 24 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sept terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, à Bouligny, maintenant ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Live Oak, Laurel, Jena et l'Avenue Napoléon, désignés comme lots 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24. Les lots 18 à 23 inclusivement mesurent chacun une façade de trente pieds à la rue Laurel, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le lot 18 forme l'encoignure des rues Jena et Laurel. Le lot 24 mesure quarante-et un pieds de face à la rue Jena, sur une profondeur de cent quatre-vingt pieds sur la ligne vers la rue Laurel, cent cinquante pieds sur la ligne vers la rue Live Oak, puis rétrécissant de quatre-vingt pieds, puis trente pieds à la ligne du fond, puis trente-trois pieds sur la ligne du fond (un pied américain).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

24 mai—24,31—7,14,21,24 juin

John Lange vs. Frank Klein, individuellement et comme tuteur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 6092.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 1er juillet 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, Célestine, Gentilly et Bagatelle, mesurant cent quatre-vingt-un pieds dix pouces et six lignes de face à la rue Célestine, sur une profondeur et façade à la rue St-Antoine de cent et soixante pieds six pouces et deux lignes entre lignes parallèles, conformément à un plan d'Edgar Pillé, en date du 23 juin 1877, la dite portion de terre est composée des lots un, deux et trois, tous dans un carreau, est No 2, lots Nos 11 et 12 tous deux dans un carreau. La propriété ci-dessus a été achetée par Frank Klein, pendant la vie de feue Margaretha Klein, par achat comme suit, à savoir: quatre lots, dans le carreau, 1, 2, 3 et 4, et deux lots, dans le carreau, 11 et 12 de Nicholas Allgin et Joséphine Meir, conformément à un acte passé pardevant Etienne Lauer, notaire le 13 avril 1870, enregistré au bureau de transfert de cette ville, livre 96 folio 582, et le lot No 3 de Thérèse Albers conformément à un acte passé pardevant Etienne Lauer, notaire, le 13 novembre 1874, enregistré au bureau de transfert de cette ville, dans le livre 103 folio 548.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

31 mai—7,14,21,28 juin—1 juil

Michael McKenny vs. Paul Trices et S. D. Moody.

DEUXIEME COUR DE CITE pour la paroisse d'Orléans, No 1994—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 10 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Paul Trices, étant la moitié d'intérêt indivis dans la propriété d'un certain lot de machines, consistant en bouilloires, machine à vapeur, arbre de couche, poulies, moulin, etc., le tout étant un moulin à faire des farine de maïs, gru, cassonnade, contenu dans la bâtisse désignée par les Nos 178, 180 et 182 South Peters, dans cette ville, y compris tous les effets mobiliers qui s'y trouvent, à l'exception de deux balances.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette vente à l'encan étant la seconde et la dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son billet avec une bonne et valable garantie, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra déduire de l'adjudication et payer comptant le montant des frais d'impression, du shérif et des honoraires du greffier, savoir, environ cent vingt-deux piastres.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

30 mai—30,3,7,10 juin

Succession de Claudine Gouny, décédée.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT POUR la paroisse de Ouachita, No 564—En vertu d'un ordre de vente en date du 11 mai 1882, rendu par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Ouachita, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 17 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certaines portions de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Amour, Française, Bons-Enfants et Champs Elysées, désignées par les numéros vingt-trois, vingt quatre et vingt-cinq, sur un plan de J. Pillé, en date du 12 décembre 1834, et annexé à un acte passé pardevant F. De Armas, notaire en cette ville, le 9 janvier 1835, moins une portion de terre prise sur le fond des dits lots, et vendue par feu Claudine Gouny à A bert Thiesen le 6 juin 1861, comme il appert par acte passé pardevant James Fahey, notaire, et désigné par la lettre A sur un devis tracé par Louis A Pillé voyer, et annexé à un acte de vente passé pardevant James Fahey, notaire. Les dits trois portions de terre mesurent comme suit: La portion du lot numéro vingt-trois qui sera vendue, mesure vingt huit pieds huit pouces de face à la rue Française, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent dix-huit pieds quatre pouces et quatre lignes. La portion du lot numéro vingt quatre, qui sera vendue, mesure vingt huit pieds huit pouces de face à la rue Française, sur une profondeur de cent dix-huit pieds quatre pouces et quatre lignes, et vingt-huit pieds huit pouces, plus ou moins, sur la ligne du fond; la portion du lot numéro vingt-cinq, qui sera vendue, mesure vingt huit pieds huit pouces de face à la rue Française sur une profondeur de cent dix-huit pieds quatre pouces et quatre lignes et vingt-huit pieds huit pouces, plus ou moins, sur la ligne du fond. La totalité des trois lots, numéros vingt-trois, vingt-quatre et vingt-cinq, (avec trois autres lots) furent acquis par la feue Claudine Gouny de S. Fernandez et de Jos J. Fernandez, le 4me jour de novembre 1871, conformément à un acte de vente passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

17 mai—17 24 31 juin 7 14 17

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Wm Lahman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5894.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 17 juin 1882, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un certain lot de terre situé et se trouvant dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Vieille-Levée, Marigny, Mandeville et le fleuve, mesurant 21 pieds trois pouces et six lignes de façade au fleuve et à la rue Vieille-Levée, la même façade au fleuve et soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un magasin en briques à trois étages, No 6 rue Vieille-Levée, tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte. Ensemble avec cinquante actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane maintenant réduites à quarante-sept actions.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de deux cent cinquante piastres échéant le 1er janvier 1863 et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant; l'acquéreur assumera les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire de Mme W. C. C. Claiborne à la Banque des Citoyens de la Louisiane par acte en date du 11 octobre 1853 pardevant A. Boudousquié, notaire, et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

17mai—24 31 juin 7 14 17

Banque des Citoyens de la Louisiane, vs John Hennessy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 5924.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 10 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Notre-Dame, Julia, et Commerce, désigné par le numéro cinq, sur un plan dressé par William T. Thompson, le deuxième jour de janvier 1845, le dit terrain mesure un pied américain vingt pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cinquante pieds huit pouces et six lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro quatre et soixante-trois pieds onze pouces et quatre lignes sur la ligne du fond. Ensemble avec un magasin en briques et les améliorations qui s'y trouvent. Ensemble avec quatre-vingt-deux (82) actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, maintenant réduites à soixante-dix-sept (77) actions qui y sont attachées.

Acquis par le défendeur par achat de S. Brook et als légataires de R. D. Shepard, conformément à un acte passé pardevant A. Boudousquié, notaire, le 26 avril 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de quatre cent dix piastres payable le 1er janvier 1863, renouvelable conformément à une stipulation de charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et la balance comptant, l'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et son billet d'action sera identifié avec l'acte hypothécaire par F. Labatut à la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé pardevant Chas. Boudousquié, notaire, à la Nouvelle-Orléans, le 7 juillet 1848, et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

mai—[illegible]—juin 3 10.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Alexandre Thénet vs Veuve L. Bujac et W. Bujac.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5,728 - Transféré du Dossier de l'Ancienne Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, où le procès était désigné par le No 9,868.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 20 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La part indivise de veuve Léopold Bujac, étant aux deux tiers ou une moitié, et la part indivise de William Bujac, étant deux douzièmes, ou un sixième, faisant pour les deux conjointement une part de deux tiers, de la propriété ci-après décrite: Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, St André, Annonciation et Laurel, formant l'encoignure des rues Annonciation et Ste Marie, et mesurant vingt huit pieds de face à la rue Ste Marie sur une profondeur et façade à la rue Annonciation de cent vingt-trois pieds dix pouces et cinq lignes. Le titre à la totalité de la susdite propriété est sous le nom d'Albin Rochereau, de la raison sociale de A. Rochereau et Cie, mais a été décrété appartenir au défendeur dans les proportions ci-dessus mentionnées dans le procédure contre la dite maison A. Rochereau et Cie, tierce saisie dans l'affaire ci-dessus.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

19mai—19,26—juin 2,9,16,20

Joseph Albrecht vs C. C. Antoine et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2199.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Charles Rose, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 27 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Perdido, Bertrand et Bolivar, et désigné par le No 27 sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, en date du 22 août 1850, déposé pour qu'on s'y réfère, au bureau de A. Boudousquié, ci-devant notaire en cette ville. Le dit terrain mesure, en pieds américains, trente pieds rue Bolivar, sur cent vingt-deux pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles. La dite propriété a été acquise par Charles Rose, défendeur, par achat de James Davis, par acte pardevant Michael Gernon, notaire, le 4 mai 1858.

2° Un autre terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le même district et îlet touchant à la propriété ci-dessus décrite et désigné par le No 26, sur un certain plan dressé par C. A. Hedin, architecte, en date du 22 août 1850 et déposé en l'étude de A. Boudousquié alors notaire en cette ville. Ledit lot mesure en pied américain trente pieds sur la rue Bolivar, sur une profondeur de cent vingt pieds cinq pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par ledit Charles Rose par achat de Geo. Lanaux, par acte passé pardevant M. Gernon, notaire, le 20 août 1851.

3° Et le droit de racheter la susdite propriété vendue pour taxe de ville et adjugée par le Shérif Civil à Joseph Albrecht, le 10 octobre 1881, pour la somme de $600, dans l'affaire de la Ville de la Nouvelle-Orléans vs. Charles Rose, Nos 4607, 4604, 4606 du dossier du Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

25mai 25—juin 1,8,15,22,27.

Wm. J. Slayden vs. les enfants mineurs de Louis A. Wilts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6042, Division E—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 27 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, anciennement Grands-Hommes, Bourgogne, anciennement Craps, Louisa et Clouet, mesurant, au pied américain, quarante-six pieds six pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. Le dit lot forme une partie du lot désigné par le No cinq sur un plan de C. Crozat, annexé à un acte de C. Pollock en date du 26 septembre 1836.

Acquis par le feu Louis A. Wilts de Mme G. de Fériet, par acte de A. E. Bienvenu, notaire, en date du 6 octobre 1866. Titre enregistré livre 91 folio 50A.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

25 mai—25 juin 1 8 15 22 27

James Connors vs Thomas F. Cullen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6088—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 5 juillet 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains terrains avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet [illegible] par les rues Amour, Poète, Bons Enfants et Espagne, désignés par les Nos 2 et 3 et mesurant chacun, conformément à un plan déposé en l'étude de Octave Morel, notaire en cette ville, trente-deux pieds de face à la rue Bons Enfants, sur une profondeur de quatre vingt quinze pieds dix pouces et six lignes. Les dits lots sont formés d'une moitié du lot No trois cent cinquante et un et une moitié du lot No trois cent cinquante qui ont été acquis par Daniel Crowley par achat de George T. Bright, par un acte pardevant Octave Morel, notaire, le 10 avril 1873.

La propriété a été acquise par le défendeur, par achat du dit Daniel Crowley par acte passé pardevant le dit notaire Morel, le 7 juillet 1873 titre enregistré au bureau de transfert, livre 109, folio 25.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

3 juin—3 10 17 24 juil 1 5

H. M. Bierhorst vs James E. Quinn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6025.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 13 Juin 1882 à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Seconde, Dryades et Baronne, désignés par les lettres A, B, C, et D, sur un plan dressé par L. H. Pilié voyer, en date du 19 février 1873, et annexé à un acte passé pardevant Marcel T. Ducros, notaire, le 27me jour du même mois et de la même année, lesquels lots de terre mesurent comme suit, à savoir: Le lot A. a quarante six pieds huit pouces de face à la rue Dryades, vingt-quatre pieds de profondeur et de face à une allée marquée sur le dit plan comme allée No 1, quarante six pieds huit pouces de profondeur sur la ligne du lot B, et vingt-quatre pieds de largeur dans le fond, sur une ligne parallèle à la rue Première; les lots B. C. et D. ont chacun vingt-quatre pieds quatre pouces de face à la dite allée No 1, sur une profondeur de quarante six pieds huit pouces entre lignes parallèles, au pied américain, ensemble avec l'usage en commun avec tous les lots qui y touchent, de la dite allée No 1.

Les lots de terre ci-dessus décrits ont été achetés par le dit James E Quinn par achat de Joseph Raymond, conformément à un acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 14me jour d'avril 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

12mai—12 19 26—2 9 13 juin.

Pierre Beret vs Jean Barres.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 5821.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI le 13 juin 1882, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1. La moitié indivise d'un lot de terre, ensemble avec la moitié indivise des bâtisses qui s'y trouvent et des dépendances qui y appartiennent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No trois dans l'îlet borné par les rues Orléans, St. Pierre, Prieur et Roman sur un plan dressé par Gerome et Castaing, en date du 22 décembre 1850, déposé dans le bureau du shérif de cette paroisse, le dit lot mesure, conformément au dit plan, trente-quatre pieds sur ligne de face à la rue Orléans, sur soixante pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur. Appartenant au défendeur dans cette affaire par achat de F. Scharp, conformément à un acte passé pardevant A. Dreyfous, notaire, le 16 mai 1867.

2. La moitié indivise d'un lot de terre situé dans le même district et dans l'îlet, borné par les rues Orléans, Prieur, Ste-Anne et Roman mesurant trente neuf pieds dix pouces de façade à la rue Orléans, sur soixante-et-onze pieds huit pouces et sept lignes de profondeur entre lignes parallèles; le tout conformément à un plan annexé à un acte d'achat qui est mentionné ci-après, ensemble avec la moitié indivise des bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Appartenant au défendeur dans cette affaire par achat des héritiers de François Léon conformément à un acte passé pardevant T. Buisson, notaire, le 14 novembre 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

12mai—12 19 26 juin 2 9 13

Mme Elizabeth Meyers veuve de Charles A. Meyers vs Mme Jane G. Bloosey, individuellement, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 5834—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 24 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Girod et Julia, désigné par le numéro six, sur un plan fait par A. G. Blanchard, voyer, le 15 février 1863, annexé à un acte de partage, passé pardevant D J. Richards, anciennement notaire en cette ville, le dit terrain mesure au pied anglais vingt trois pieds dix pouces et six lignes de face à la rue Baronne sur une profondeur de cent soixante-dix pieds six pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

Acquis de Herman Lee le 26 juin 1880, titre enregistré au bureau de transfert livre 112, fol. 564.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

26 mai—[illegible] 26, 6 13 20 24

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Billets hypothécaires. Billets confédérés. Réclamations. Meubles de bureau.

Vente finale de liquidation de la balance de l'actif de cette banque dans l'affaire de C. E. Girardey vs la Banque du Sud.

No 152 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, ENCANTEUR—Bureaux No 31 rue Camp—MERCREDI, 7 juin 1882, à midi, aux bureaux de liquidation de la Banque du Sud, No 6 rue Carondelet, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 22 mai 1882, et rendu dans la susdite affaire—

Toute la balance de l'actif de l'ancienne Banque du Sud, comprenant en partie comme suit:

1° Un certain billet signé par le Dr Thomas Layton, payable à son propre ordre et par lui endossé, portant 6 pour cent d'intérêt, daté du 3 mai 1878, et garanti par hypothèque spéciale, conformément à un acte passé pardevant Chas T. Soniat notaire, sur la propriété située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Magazine, Constance et Première, pour $8000.

2° Tous les droits et intérêts de la Banque du Sud, en liquidation dans l'affaire instituée par G. T. Beauregard, Joseph Bayle et D. A. S. Vaught, commissaires vs Charles T. Breedwell, No 5614, du Dossier de la Cour Civile de District, y inclus tous les droits du dit plaignant dans ladite affaire de la réclamation en litige dans cette affaire.

3° $10,967 en billets confédérés.

AUSSI—

Autres billets divers. Réclamations et un lot de meubles de maison.

Pour les détails, voyez les pamphlets et inventaire détaillé aux bureaux des commissaires.

Conditions—Comptant sur les lieux.

26 mai—26 27, 3 juin à la vente

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Banque des Citoyens de la Louisiane, vs Miguel Piris, décédé, et Mme Miguel Piris, exécutrice testamentaire.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 5915—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 10 juin 1882, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain morceau de terre, situé dans le faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville désigné par le numéro seize sur un plan dressé par Joseph Pilié, ci-devant architecte en date du vingt-et-unième jour de mai dix huit cent trente et un, et déposé en l'étude de Félix De Armas, anciennement notaire en cette ville conformément à un acte en date du troisième jour de juin de la même année.

Le dit terrain mesure vingt quatre pieds six pouces de face à la rue Levée, entre les Champs Elysées et la rue Marigny sur une profondeur de quatre-vingt-dix-neuf pieds deux pouces et demi. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Ensemble avec soixante-deux (62) actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane maintenant réduites à cinquante-huit (58) actions.

Acquis par feu Miguel Piris par achat de Bartholomew Onguitte, conformément à un acte passé pardevant Félix Grima, notaire, le 30 décembre 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'actions pour la somme de Trois Cent Dix Piastres dû le 1er jour de décembre 1882, et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant. L'acquéreur assumera toutes les responsabilités et obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et son dit billet d'action sera identifié avec deux actes d'hypothèque par B. Onguitte et sa femme à la Banque des Citoyens de la Louisiane en date du 25 septembre 1854 et 10 juin 1857 et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

9 mai—9 16 23 30—6 10 juin

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Frederick Falkenheimer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5993—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 24 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, passages et privilèges et dépendances qui y appartiennent situé dans le Troisième District de cette ville dans le carré borné par les rues Bagatelle, Craps, St. Antoine et Amour mesurant vingt huit pieds six pouces de façade rue Bagatelle sur une profondeur de cent vingt sept pieds onze pouces de profondeur entre lignes parallèles, conformément à un plan dressé par J. A. Celles, en date du 10 mars 1864, déposé pour être consulté au bureau de Alphonse Barnett, notaire en cette ville. Ensemble avec soixante-trois actions maintenant réduites à cinquante neuf actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées. Acquis par le défendeur de Louis C. Nick sous un acte pardevant John L. Lavesche, notaire, le 28 mars 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un billet-action pour une somme de deux cent trois piastres échéant le 1er mars 1883, et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le billet-action fourni doit être identifié avec l'acte d'hypothèque de B. Doinonde et épouse à la Banque des Citoyens de la Louisiane pardevant T. G. Hughes, notaire le 20 août 1838, et avec l'acte de vente du shérif en cette affaire.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

23 mai—30,6 13 20 24

Peter Finch vs Mme A. S. Lacey et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5432—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 13 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Six certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, dans l'îlet borné par les rues Newton, Homer, Chestnut et Elmira, situé dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi dans un morceau de terre communément appelé Belleville, sur un plan du dit morceau de terre dressé par A. D'Hémécourt, voyer, en date du 27 juillet 1876 annexé à un acte passé dans le bureau de William H. Seymour, notaire, en date du vingt cinq juin 1880. Les dits lots ont les dimensions suivantes, à savoir: Le lot No. 1 forme le coin des rues Chestnut et Homer et a une façade de trente-deux pieds un pouce et cinq lignes sur la rue Chestnut sur une profondeur et façade à la rue Homer de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Les lots Nos deux, trois et quatre se touchent et mesurent chacun trente-deux pieds cinq pouces de face à ladite rue Chestnut, sur une profondeur de cent vingt pieds; le lot No cinq mesure trente-deux pieds cinq pouces de face à la rue Chestnut, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, et le lot No vingt quatre mesure trente pieds de face à la rue Homer, sur une profondeur de cent vingt huit pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Etant la propriété acquise par Mme A. S. Lacey défenderesse, des receveurs de la "Atlas Insurance Company", conformément à un acte passé pardevant W. H. Seymour, notaire, le 1er février 1879, titres enregistrés au bureau des transferts, livre 109, folio 718.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

11mai—11 18 25 juin 1 8 13

John G. Ryan vs. John Brohan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 5380—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 20 juin 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Triton Walk ou Delord, Julia, Philippa ou Dryades et Baronne, et désigné comme le lot No soixante-deux, sur un plan dressé par R. Delafield, voyer, en date du 8 mars 1832, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire en cette ville lequel dit lot de terre mesure vingt trois pieds six pouces de face à la dite rue Philippa ou Dryades, sur une profondeur d'à peu près cent cinquante pieds sur la ligne du côté plus près de la rue Delord, d'à peu près cent quarante neuf pieds six pouces sur la ligne opposée vers la rue Julia, faisant face à une allée de quinze pieds de large et de trente-huit pieds de profondeur sur la ligne du fond faisant face à une allée de vingt cinq pieds de large, le tout d'après un plan annexé à un acte passé pardevant Wm. J. Castell, notaire, le 17 mai 1875. Etant la même propriété que le dit défendeur a acquis par achat comme suit, à savoir: dont la moitié mesure vingt-trois pieds six pouces de face à la dite rue Dryades sur quatre-vingt deux pieds de profondeur et à peu près trente-et-un pieds six pouces de largeur dans le fond de George Snyder, conformément à un acte passé pardevant Théodore O Stark, notaire en cette ville, en date du 19 juin 1854, et dont l'autre moitié, mesure trente huit pieds de face sur la dite allée, de vingt-cinq pieds de largeur sur soixante-huit pieds plus ou moins de profondeur sur la ligne vers la rue Delord, soixante-sept pieds six pouces, plus ou moins de profondeur, sur l'autre ligne faisant face à la dite allée, de quinze pieds de largeur et à peu près trente-et-un pieds six pouces de largeur sur la ligne du fond, et aussi de George Snyder par acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire en cette ville, en date du 21 avril 1855.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

18 mai, 25—juin 1,8,15 20

Liste des lettres étrangères au Bureau de la Poste le Samedi, 3 juin 1882.

OUVERT LE DIMANCHE de 9 A M à 1 HEURE P M.

LISTE DES MESSIEURS.

Aranda Fuentes Antonio 2	Agotino fu Guiseppe F
Braimité Pietro Francesco	Batuoroni Esteban
Caux monsieur	Brilinega Famigios
Celentani Gaetano	Baglio Dito
Darmana Julien	Charrier Paul
Duboze Auguste	Daran Théodore
Imirella Guiseppe	D'Antoni Guiseppe
Marcheze Angelo 2	Lleciardo Frantja
Martello Giuseppe	Gaetano Tavalero Gie fu
Natali Carlos Don	Larioe Lorenzo
Paltoo Orsolin	Mucciali Salvadore
Sanguinetti Frederico	Orchani Antoni
Tramontane Antonio	Rosino Marino
	Triolo Antonino
	Warcole Natale

LISTE DES DAMES.

Colin Durnet Vve Mme Antonie Salvator Mme

W. L. McMILLAN, Maître de Poste

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

MAISON DE RESIDENCE,

No. 255 rue St-Philippe, entre Miro et Galvez, Deuxième District.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 10 juin 1882 à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Miro et Galvez, mesurant 67 pieds de face sur la rue St-Philippe, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bonne maison de résidence retirée de la rue, ayant 6 chambres, cuisine avec 2 chambres et chambre à bain, écurie, etc., le tout en assez bon état.

Termes et conditions—1[illegible] comptant la balance à un et deux ans de crédit en billets portant 8 pour cent par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets, ainsi que toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année de 1882, en sus du montant de son adjudication, assurera les bâtisses pour un montant égal aux billets fournis et transférera la police d'assurance au porteur des billets, et sera tenu de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur. VENTE POSITIVE.

4 juin—

Emplacement pour affaires et résidence.

Coin des rues Marais et Annette.

Troisième District.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, No. 46 rue Royale—SAMEDI, 10 juin 1882, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune—

Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais, Annette, St Bernard et Villeré, et mesurant conformément à un plan d'Edgar Pilié, architecte, en date du 3 juin 1882, 60 pieds de face à la rue Marais sur une profondeur et façade à la rue Annette de 66 pieds.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage recouverte en ardoises et dont le coin et le rez-de-chaussée sont occupés par un magasin d'épiceries, quatre chambres et une grande galerie ouverte dans le fond, une bâtisse en bois à un étage ayant une chambre, hangar, cave, un nombre d'arbres fruitiers tels que pruniers, pêchers, néfliers aussi deux vignes en plein rapport. Les étagères, comptoirs du magasin seront vendus avec la propriété.

Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 15 février 1883, à raison de $20 par mois, payable mensuellement, avec privilège de renouveler le dit bail pour une autre année aux mêmes conditions.

Conditions—Moitié ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans pour billets portant hypothèque et privilège du vendeur avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le paiement des billets ou d'une partie des billets. Assurance et transfert de la police et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devra payer, en sus du prix de l'adjudication, les taxes de 1882 et faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant J. F. Meunier, notaire.

4 juin—

VINCENT MICAS,

Seul Agent, aux Etats du Sud, pour les célèbres

SAZERAC BRANDIES,

Seul propriétaire de l'Amer-Aromatique de

PEYCHAUD,

Agent pour les Champagnes

Duc de MONTEBELLO

ET

IMPÉRIAL COOK,

Importateur-général de liqueurs et vins fins, A vendre, en gros et en détail,

No 29 RUE CAMP,

—ET—

116 RUE COMMUNE,

NOUVELLE-ORLEANS, Lne.

AMER-AROMATIQUE DE PEYCHAUD

Diplôme d'honneur accordé à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, 1869.

CET AMER,

provenant de tout ce qu'il y a de mieux en ingrédiens amers et aromatiques dont la saveur et l'arôme ne peuvent être surpassés, a été spécialement composé pour faire naître l'appétit, fortifier les fonctions de l'estomac, et empêcher ainsi la Dyspepsie. Il se prend par les grandes personnes, par cuillerées à bouche, de 1 à 3 avant les repas, dans un peu d'eau et de sucre, ou bien, si on le préfère dans un peu de Sherry de Madère ou de Cognac. Par les enfants par cuillerées à café, de 1 à 3, selon l'âge. Mêlé avec un peu d'Anisette et d'eau, il fait une boisson stomachique des plus agréables.

CERTIFICAT.

Nous soussignés, Docteurs-Médecins, avons examiné l'Amer pour familles et autres de A. A. Peychaud, si avantageusement connu du public comme un des plus anciens Pharmaciens de la Nouvelle Orléans, et certifions que cet Amer ne contient rien de nuisible, qu'au contraire il est en général, utile au maintien de la santé, et en beaucoup de cas peut contribuer à la rétablir.

Nouvelle-Orléans, 7 Novembre 1870.

Dr F. B. Gondet, 183 rue Douane.	
E. L. Taney, M. D.	C. Délery, D. M. P.
E. Harrison,	Capdevielle, D. M. P.
Dan C. Holliday, M. D., 26 rue St-Charles.	
Dr Faget,	Alcée Chastant, M. D.
O. Huard, D. M. P.	Thos. Layton, D. M. P.

N. B.—Comme il se vend un Amer ressemblant à l'Amer Peychaud, pour éviter toute méprise, le public devra s'assurer si les étiquettes sur bouteilles portent le nom du fabricant.

4 déc—6 mois. D M J

Poudre-Levain

INFAILLIBLE

—DE—

PRESTON & MERRILL.

LE VRAI LEVAIN!

NON MELANGE.

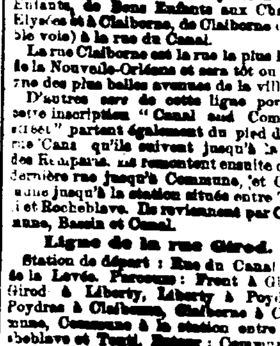

NON FALSIFIE.

PARFAITEMENT PUR, c'est la préparation la plus forte, la moins coûteuse et la plus saine pour faire le pain.

VENDU PAR TOUS LES GROCERS.

S. MENDELSOHN,

Agent pour Preston & Merrill, Bureau No 59 rue Douane.

12 janv—1an J&D

Ligne de la rue Claiborne.

Station de départ: rue du Canal, près de la Levée. Parcours: De Canal à Claiborne, de Claiborne aux Champs Elysées et à la rue Urquhart, de la rue Urquhart à la station d'arrivée, Avenue Lafayette. Retour: De l'Avenue Lafayette à Bons Enfants, de Bons Enfants aux Champs Elysées et à Claiborne, de Claiborne (double voie) à la rue du Canal.

La rue Claiborne est la rue la plus large de la Nouvelle-Orléans et sera tôt ou tard une des plus belles avenues de la ville.

D'autres cars de cette ligne portant cette inscription "Canal and Common street" partent également du pied de la rue Canal qu'ils suivent jusqu'à la rue des Remparts, ils remontent ensuite cette dernière rue jusqu'à Commune, et Commune jusqu'à la station située entre Tonti et Rocheblave. Ils reviennent par Commune, Basin et Canal.

Ligne de la rue Girod.

Station de départ: Rue du Canal près de la Levée. Parcours: Front à Girod, Girod à Liberty, Liberty à Poydras, Poydras à Claiborne, Claiborne à Commune, Commune à la station entre Rocheblave et Tonti. Retour: Commune à Claiborne, Claiborne à Perdido, Perdido à Carroll, et Poydras, Poydras à Front. [illegible]

Ligne de la gare du chemin de fer de Jackson.

Station de départ: Rue Magnolia, près de la gare du Chicago, St. Louis and New Orleans Railroad, autrefois chemin de fer de Jackson. Parcours: Rue Erato jusqu'à Carondelet, Carondelet à Bourbon jusqu'à l'Esplanade, Esplanade jusqu'à Decatur, Decatur jusqu'aux Champs-Elysées, 3me district, où se trouve la gare du chemin de fer du lac Pontchartrain. Là, on peut prendre le train pour aller à Milneburg, sur les rives du lac.

Le retour s'opère par les Champs-Elysées, la rue Royale, la rue St.-Charles, Triton Walk, la rue Dryades et la rue Julia. Il passe, rue Royale, devant la Bourse (ancien Hôtel St.-Louis).